

COMMUNE DE VOID-VACON

L'an deux mil dix-huit, le trois juillet à vingt heures trente, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GAUCHER Alain, Madame PAUL Delphine, Madame DEGRIS Monique, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur HENRY Christophe, Madame BERTIN Sabine, Madame LIEGEOIS Isabelle et Monsieur HONORE Samuel

Absents avec pouvoir :

Monsieur GENTER Bernard donne pouvoir à Monsieur GAUCHER Alain
Monsieur LHERITIER Jean-Paul donne pouvoir à Madame LIEGEOIS Isabelle
Madame DE PRA Catherine donne pouvoir à Madame ROCHON Sylvie
Monsieur LANOIS Vincent donne pouvoir à Monsieur HENRY Christophe
Madame BOKSEBELD Virginie donne pouvoir à Monsieur ROUX Patrice

Absents sans pouvoir : Madame LANG Emmanuelle, Madame PINTAURI Angélique et Monsieur HUSSON Anthony

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame LIEGEOIS Isabelle a été élue **secrétaire**.

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 04/07/2018 et affiché le compte-rendu de cette séance le 04/07/2018
--

Date de convocation 26 juin 2018

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2018

Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Troussey

Diminution de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint technique

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet

Adhésion au service « appui informatique » du centre de gestion

Demande de subvention pour le programme 2018 de rénovation de l'éclairage public

Modification de la destination des coupes de bois des parcelles 40, 41,42 et 66

Décisions prises en vertu de l'article L2221-22 du CGCT

Affaires diverses

COMMUNE DE VOID-VACON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2018

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents.

Délibération n° 18-22 : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Troussey

Vu l'article L.153-16 du code de l'urbanisme soumettant le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour avis aux personnes publiques associées et notamment aux communes limitrophes,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Troussey en date du 6 avril 2018 arrêtant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme de Troussey reçu pour avis le 16 avril 2018,

Considérant que cet avis doit parvenir à la commune de Troussey dans un délai de trois mois après cette réception,

Madame le Maire présente le projet du Plan Local d'Urbanisme de Troussey et propose d'émettre un avis défavorable à cause d'une mauvaise qualification de deux lieux-dits. En effet, il avait été décidé par le SIVU Val Sud Meuse dans les années 90 que les lieux-dits « Famille aux champs » et « Ressonvaux » deviendraient des zones Nx (secteur d'activités économiques) lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Troussey. Tous les réseaux routiers ont été aménagés dans ce sens. Or, dans le projet de PLU présenté, ces lieux-dits sont situés en zone A (zone agricole).

Après délibération, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal **émet un avis défavorable** sur le Plan Local d'Urbanisme de Troussey à cause de la qualification des lieux-dits « Famille aux champs » et « Ressonvaux » en zone A (zone agricole) et non en zone Nx (secteur d'activités économiques).

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 18-23 : Diminution de la durée hebdomadaire de service (DHS) d'un adjoint technique territorial

Madame le Maire informe l'assemblée que suite au transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes de Commercy-Void-Vaucouleurs au 1er août prochain, un adjoint technique sera transféré partiellement au sein de cet EPCI pour effectuer le ménage de l'école élémentaire du Petit Ruisseau.

D'autre part, cet agent continuera à effectuer pour le compte de la commune le ménage des bâtiments communaux qu'elle effectue actuellement (pour une durée de 6 heures/semaine) et assurera dès le 1^{er} août prochain le ménage de la salle polyvalente Jean-Louis Gilbert pour 14 heures hebdomadaires suite au départ en retraite de l'agent en charge actuellement de l'entretien de cette salle.

Sa DHS au 1^{er} août 2018 pour la commune sera donc de 20,00/35^{ème} au lieu de 29,40/35^{ème} actuellement. Il convient en conséquence de diminuer sa durée hebdomadaire de service (DHS). L'agent concerné a donné son accord le 18 mai 2018 et le comité technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 2 juillet dernier.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la diminution de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique territorial en la portant de 29,40/35^{ème} à 20,00/35^{ème} (soit de 29 heures 24 à 20 heures) à compter du 1^{er} août 2018

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **accepte** la diminution de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique territorial en la portant à compter du 1^{er} août 2018 de 29,40/35^{ème} à 20,00/35^{ème}
- **dit** que le tableau des emplois permanents de la collectivité sera modifié en conséquence

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 18-24 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet

Madame le Maire informe que depuis le 1^{er} mai 2015, un adjoint administratif territorial a été recruté pour une durée hebdomadaire de 17,50/35^{ème} afin d'effectuer les missions d'agent administratif polyvalent chargé de l'accueil, de l'urbanisme, de l'état civil et du suivi des assurances.

Cet agent ayant passé avec succès le concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et compte tenu de la qualité de travail accompli, il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17,50/35^{ème})

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **décide** la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17,50/35^{ème}) à compter du 1^{er} août 2018

- **autorise** le Maire à effectuer une déclaration d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse

- **autorise** le Maire à nommer l'agent dans ses fonctions, par voie de nomination d'un agent déjà en poste d'adjoint administratif, après réussite du concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

- **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 18-25: Adhésion au service « appui informatique » du centre de gestion

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le centre de gestion, dans le cadre de son service informatique, a mis en place une nouvelle mission ; la mise à disposition d'un délégué à la protection des données. Ce dernier a pour fonction principale de veiller à ce que la collectivité soit en conformité avec le règlement européen général de protection des données. Afin de réaliser cet objectif, il est chargé de :

- Informer et sensibiliser sur la culture « informatique et liberté »
- Veiller au respect du cadre légal,
- Analyser, auditer et contrôler les collectes des données,
- Etablir et maintenir une documentation accessible aux usagers
- Assurer en toute impartialité la médiation avec les personnes concernées,
- Interagir avec la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

Le Maire présente les conditions d'adhésion à ce service, notamment les coûts et la procédure.

Compte tenu du caractère obligatoire de la mise en œuvre du RGPD (Règlement général sur la Protection des données) d'une part, et de l'impossibilité de procéder à une désignation au sein de l'effectif d'une part, le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à ce service.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** des membres présents ou représentés de l'adhésion au service « appui informatique » du centre de gestion à compter du 15 juillet 2018 et autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces rendues nécessaires pour l'application de celle-ci.

Délibération n° 18-26: Demande de subvention pour le programme 2018 de rénovation de l'éclairage public

Madame le Maire rappelle que la collectivité va procéder cette année à la rénovation d'une partie de son éclairage public en remplaçant les horloges de programmation de l'éclairage public et pour l'éclairage du terrain d'entraînement et l'extension de l'éclairage public rue du Stade.

Elle présente le plan de financement prévisionnel pour cette opération qui s'élève à 59 677,50 € HT (dont 3 650,00 € HT d'honoraires de Maîtrise d'œuvre).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de valider le plan de financement présenté et de l'autoriser à demander des subventions aux différents financeurs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

- **Valide** le plan de financement tel que présenté
- **Autorise** le Maire à demander des subventions auprès de tous les organismes susceptibles de financer ce projet, à savoir la FUCLEM, EDF Collectivités et le GIP Objectif Meuse.

Délibération n°18-27 : Modification de la destination des coupes de bois des parcelles 40, 41,42 et 66

Madame Delphine PAUL, adjointe en charge de la forêt, rappelle que :

- par délibération en date du 16 septembre 2015, les parcelles 40, 41 et 42 étaient destinées à la vente en bois façonné (exploitation en régie) et vente sur pied
- Par délibération en date du 11 octobre 2017, la parcelle 66 était destinée en vente sur pied

Elle propose que les parties prévues à la vente sur pied soient soumises à la délivrance seule des bois selon les conditions suivantes :

Délivrance seule des bois d'une parcelle

Pour les coupes suivantes : 40, 41, 42 et 66

La délivrance à la commune des houppiers, du taillis, des petits arbres et des arbres de qualité chauffage selon l'option offerte ci-dessous :

L'exploitation, pour les coupes suivantes : 40, 41, 42 et 66, sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables (garants):

- Monsieur HOSNELD Mickaël
- Monsieur CHALON Bernard
- Monsieur CHALON Sébastien

Conformément aux articles L 243-1 et L 243-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

- . le mode de partage par feu
- . le délai d'exploitation maximum (abattage et débardage) au 15/10/2020

Après avoir entendu l'exposé de Madame Delphine PAUL et après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des membres présents ou représentés la modification de la destination des coupes de bois des parcelles 40, 41,42 et 66 selon les conditions exposées.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014 complétée par la délibération du 19 décembre 2016.

► Marché de travaux : Fabrication et remplacement de deux vannes rue Pierrerie confiée à la société GENTIL pour un montant de 1 000,00 € HT

► Marché de travaux : Fabrication de poteaux de support de filet de foot confiée à la société GENTIL pour un montant de 3 000,00 € HT

► Marché de service: Mission de maîtrise d'œuvre de la requalification de la place Cugnot attribuée au groupement ELIANE HOUILLON / SARL BEREST LORRAINE pour un montant de 22 537,50 € HT (tranche ferme et tranche optionnelle)

► Marché de service: Signature de la convention d'une durée de 6 ans pour la vérification du matériel de protection incendie (poteaux et réserve) avec la SAUR pour un montant de 50,00 € HT par poteau et réserve incendie (27 poteaux et 1 réserve incendie à vérifier tous les 3 ans)

► Marché de fourniture : Fourniture de 4 boîtes de tests pour mesurer la pollution d'entrée et de sortie de la station d'épuration confiée à la société MACHEREY-NAGEL pour un montant global de 380,40 TTC

► Marché de travaux : Aménagement d'accès pour les riverains et réseau pluvial rue de la gare confiée à la société CHARDOT TP pour un montant de 6 376,80 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture d'un radiateur pour l'établissement THONIN confiée à la SARL DOURCHE pour un montant de 205,83 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture de nounours pour les naissances et d'ouvrages sur le parrainage civil confiée à EDITIONS EVENEMENTS & TENDANCES pour un montant de 308,51 € TTC

► Marché de travaux : Signature de l'avenant n°1 concernant les travaux de remise en état de la voirie – programme 2017 avec la société CHARDOT TP pour un montant de 3 968,40 € HT faisant passer le marché de 58 415,00 € HT à 62 383,40 € HT représentant une plus-value de 6,79%

► Marché de travaux : Retraçage des 4 zones de hand transversaux + repères de but dans le gymnase salle J.L Gilbert confiée à la SARL TRACE PLUS pour un montant de 390,00 € HT

► Marché de fourniture : Achat de produits d'entretien pour le ménage de la mairie, la salle Cugnot et l'école élémentaire à la société l'EQUIPIER pour un montant global de 594,63 € TTC

► Marché de fourniture : Spectacle pyrotechnique sur le thème « Hommage à Johnny » pour le 13 juillet confié à l'association LES DOMPTEURS D'ETOILES pour un montant de 4000,00 € TTC

COMMUNE DE VOID-VACON

► Marché de fourniture : Achat de fournitures pour le service à la société GUILLEBERT pour un montant de 599,64 € TTC

► Marché de travaux : Travaux de peinture de la salle JL Gilbert (couloir, bureau et 2 vestiaires coté Football) attribuée à la SARL MENOUX pour un montant de 10 795,77 € HT

► Marché de service : Maîtrise d'œuvre pour l'éclairage public du terrain d'entraînement et de l'extension de l'éclairage public Rue du Stade confiée à ECLAIR CONCEPT pour un montant de 2 150,00 € HT

► Marché de service : Maîtrise d'œuvre pour la rénovation des horloges de programmation de l'éclairage public confiée à ECLAIR CONCEPT pour un montant de 1 500,00 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture de produits pour le service technique confiée à la SARL BERNER pour un montant de 884,71 € TTC

► Marché de fourniture : Achat de fournitures administratives à la société JPG pour un montant de 867,14 € TTC

► Marché de travaux : Remplacement du tablier du pont chemin de la Prairie confié à la SARL CHARDOT TP pour un montant de 2 852,40 € HT

► Marché de travaux : Réfection de la toiture de la supérette Proxi attribuée à la SARL DEGANO-OESCH pour un montant de 3 459,00 € HT

► Marché de travaux : Réfection du chemin ruelle des Ormes attribuée à la SARL RAIWISQUE pour un montant de 2 805,00 € HT

► Marché de travaux : Marquage au sol rue Notre-Dame et Sous les Vignes et cheminement piétonnier rue de la gare attribués au MARQUEUR VIDUSIEN pour un montant de 3 633,80 € HT

► Marché de travaux : Marquage des jeux à l'école élémentaire attribué à PROXIMARK pour un montant de 2 061,10 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture de plusieurs panneaux de signalisation routière confiée à SIGNAUX GIROD pour un montant de 1 533,78 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture de 8 bancs et 2 poubelles pour l'école élémentaire confiée à MANUTAN COLLECTIVITES pour un montant de 2 671,92 € HT

► Marché de travaux : Sablage et peinture du camion benne confiés à C.M.V pour un montant de 4 930,00 € HT

► Marché de travaux : Réparation de la trappe de la cave derrière la mairie confiée à la société GENTIL pour un montant de 300,00 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture d'un siège et de 2 ventilateurs pour la Mairie confiée à JPG pour un montant de 234,67 € HT

COMMUNE DE VOID-VACON

► Marché de service : Parade musicale pour la retraite aux flambeaux pour le 13 juillet 2018 confiée à l'HARMONIE MUNICIPALE DE COMMERCY pour un montant de 500,00 € TTC

► Marché de fourniture : Achat de livrets de famille à la société SEDI EQUIPEMENT pour un montant de 135,42 € TTC

► Marché de travaux : diagnostic amiante avant démolition de la maison sise 3 rue Gaston Broquet confiée à DEKRA pour un montant de 230,00 €HT le diagnostic et 45 € HT par analyse

► Marché de service : Souscription d'un forfait de 33 unités de publication auprès du BOAMP pour un montant de 2 700,00 € HT

► Marché de service : Plan de gestion différenciée confiée à FREDON LORRAINE pour un montant de 8 010,00 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture d'une débroussailleuse attribuée à ETS VALENTIN pour un montant de 694,17 € HT

► Marché de travaux : Déplacement d'un candélabre situé sur une propriété privée ZAC de la Pelouse confiée à la société SDEL LUMIERE CITEOS pour un montant de 2 870,00 € HT

► Marché de service : Maîtrise d'œuvre pour l'effacement des réseaux secs de la rue Louvière confiée à ECLAIR CONCEPT pour un montant de 2 500,00 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture de 2 tôles confiée à la SARL POUMARAT pour un montant de 386,65 € TTC

► Marché de fourniture : Fourniture de produits d'entretien pour la salle polyvalente JLG confiée à la société GMI pour un montant de 588,00 € TTC

► Marché de travaux : Réparation de la porte du local Hand sis rue des écoles confiée à la SARL HOUSSARD pour un montant de 477,60 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture de 2 cylindres pour les 2 portes donnant sur le terrain de foot confiée à la société GUERMONT WEBER pour un montant de 305,08 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture d'ampoules pour l'éclairage public du monument aux morts confiée à la société CITEOS pour un montant de 351,60 € TTC

► Marché de fourniture : Fourniture d'un congélateur coffre pour la salle J.L Gilbert confiée à la SARL DOURCHE FRERES pour un montant de 472,50 € HT

► Marché de fourniture : Repas des sapeurs-pompiers pour le 14 juillet au restaurant CUGNOT pour un montant de 380,00 € TTC

► Marché de fourniture : Fourniture d'un écran électrique pour la salle Lorraine confiée à la société MANUTAN COLLECTIVITES pour un montant de 366,88 € HT

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

COMMUNE DE VOID-VACON

Questions diverses

Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2018

Délibération n° 18-22 : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Troussey

Délibération n° 18-23 : Diminution de la durée hebdomadaire de service (DHS) d'un adjoint technique territorial

Délibération n° 18-24 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet

Délibération n° 18-25 : Adhésion au service « appui informatique » du centre de gestion

Délibération n° 18-26 : Demande de subvention pour le programme 2018 de rénovation de l'éclairage public

Délibération n° 18-27 : Modification de la destination des coupes de bois des parcelles 40, 41,42 et 66

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**Affaires diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	Procuration à Alain GAUCHER
Alain GAUCHER	
Delphine PAUL	
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	Procuration à Isabelle LIEGEOIS
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	Procuration à Sylvie ROCHON
Vincent LANOIS	Procuration à Christophe HENRY
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Virginie BOKSEBELD	Procuration à Patrice ROUX
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	Absente
Angélique PINTAURI	Absente
Anthony HUSSON	Absent
Samuel HONORE	